



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS ÉLECTRICIENS

(Année d'imposition 2026-2027-2028)

Remboursement des frais de garde d'enfants

Avez-vous travaillé dans le secteur des électriciens (SCP 149.01) au moment où vous avez encouru des frais de garde d'enfants ? Le fonds social Volta vous rembourse alors ces frais :

- Pour la garde d'enfants jusqu'à l'âge de trois ans sous une forme reconnue par l'Office de la Naissance et l'Enfance ou par Kind en Gezin ;
- Et pour les enfants ayant moins de 14 ans le jour de l'activité de garde (ou ayant moins de 21 ans dans le cas d'un enfant souffrant d'un lourd handicap), dans le cadre d'une activité de garderie avant et après l'école assurée par une structure d'accueil ou de garderie agréée, subventionnée ou contrôlée directement par une administration publique.

À combien s'élève l'intervention ?

4 € (« brut ») par jour/par enfant avec un maximum de 400 € (« brut ») par an/par enfant (le montant à partir du 1^{er} janvier 2022). Pour les frais engagés pour la garde d'enfants à partir du 1^{er} janvier 2026, ce montant passe à 4,36 € par jour et par enfant, avec un plafond de 428,36 € par an et par enfant.

Il s'agit de montants bruts. Ils sont soumis à l'impôt (26,75 %). Volta mettra en ligne une fiche fiscale sur My Volta afin d'indiquer l'intervention sur votre déclaration d'impôt.

Comment introduire la demande ?

Vous pouvez introduire votre demande auprès de Volta via « *My Volta* » sur le site www.volta-org.be. Vous pouvez y gérer vous-même votre dossier personnel en ligne.

Vous devez introduire une nouvelle demande par année de garde et par enfant. L'allocation complémentaire pour la garde d'enfants peut être demandée jusqu'à trois ans en arrière à partir du mois de janvier de l'année en cours.



Attestation fiscale obligatoire !

Le remboursement est effectué sur base d'une attestation fiscale précisant le montant des dépenses pour la garde d'enfants aux dates indiquées l'année qui précède celle au cours de laquelle l'attestation a été délivrée.

Où peut-on trouver « My Volta » ?

Via www.volta-org.be

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://volta-org.be/fr/benefits/>